



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.66
21 novembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 66e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 11 novembre 1986, à 15 heures

Président : M. TURKMEN (Turquie)
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Turkmen (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE :

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/41/517 et Corr.1);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.32)

M. MAKAREVITCH (République socialiste soviétique d'Ukraine)

(interprétation du russe) : La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine a suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt la remarquable intervention du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, qui a présenté le rapport annuel de l'Agence pour 1985. Le rapport rend compte des travaux efficaces et multiformes menés à bien par l'Agence pendant l'année 1985 et c'est à juste titre que ses membres et la communauté mondiale en tirent satisfaction. La RSS d'Ukraine, en tant que membre de l'Agence, qui est la seule organisation internationale qui soit chargée de traiter des questions liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, a toujours appuyé ses activités et pris une part active à ses travaux. Depuis près de 30 ans qu'elle existe, cette organisation prestigieuse a enregistré des résultats significatifs. Ses activités diversifiées visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires sur notre planète lui ont valu le respect de tous. L'Agence joue un rôle unique en tant qu'instrument international chargé d'assurer un contrôle dans un des aspects les plus importants de la limitation des armes nucléaires.

A cet égard, nous voudrions souligner que le renforcement, par tous les moyens, du régime de non-prolifération des armes nucléaires demeure pour l'AIEA une priorité si l'on veut freiner la course aux armements nucléaires. Assurer de façon fiable la non-prolifération de ce type d'armes est un préalable indispensable à une coopération internationale élargie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous estimons que l'expérience acquise par l'AIEA en matière de contrôle pourrait être mise à profit dans le domaine du désarmement nucléaire et, en premier lieu, en ce qui concerne l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

La RSS d'Ukraine appuie les activités de l'Agence visant l'harmonisation et le développement de la coopération internationale pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et de l'assistance technique octroyée à ses Etats membres. Nous nous félicitons de voir que le programme d'assistance technique couvre un large éventail d'utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Je pense en particulier au domaine de l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible ainsi qu'aux applications des techniques nucléaires à l'industrie, à l'agriculture, à la médecine et à diverses branches scientifiques. La RSS d'Ukraine prend une part active aux activités entreprises par l'Agence. Outre sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation, le Gouvernement de la RSS d'Ukraine octroie chaque année des ressources importantes en tant que contributions volontaires au Fonds spécial d'assistance technique de l'AIEA. Dans le cadre des activités d'assistance technique aux pays en développement, la RSS d'Ukraine organise régulièrement des cours et des visites scientifiques qui sont destinés à des spécialistes venus d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La RSS d'Ukraine se félicite également des efforts, particulièrement importants à notre sens, qui sont faits par l'Agence pour harmoniser la coopération internationale dans les domaines tels que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique lorsque ceux déployés par les différents Etats pour régler les problèmes majeurs sont insuffisants. Je pense en particulier à la création, sous l'égide de l'Agence, d'un mécanisme international d'étude des problèmes de la fusion thermonucléaire contrôlée. Il est dans l'intérêt de tous les Etats de voir les participants à ce projet redoubler d'efforts pour qu'il soit mené à bien, ce qui, à l'avenir, permettrait de disposer d'une source inépuisable d'énergie.

L'un des aspects les plus importants des activités de l'Agence a sans doute trait à la sécurité des installations nucléaires, à l'élaboration de directives et à l'octroi d'une assistance aux Etats membres afin d'en permettre l'application. L'utilisation de l'énergie atomique est une réalité de notre époque et l'expérience de plus de 30 années d'exploitation des centrales nucléaires a prouvé sans conteste leur viabilité, leur rentabilité et leur innocuité écologique.

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

Il n'existe pas de solution de remplacement dans le domaine des ressources énergétiques. Par ailleurs, on ne peut manquer de constater que, dans l'exploitation de l'énergie nucléaire, l'humanité est confrontée au danger de voir des forces redoutables échapper à son contrôle. L'accident de Tchernobyl a été pour nous une leçon sévère. On sait que cet accident a entraîné des pertes de vies humaines et des dégâts moraux et matériels très importants. Pour faire face aux conséquences de cet accident, il a fallu mobiliser toutes les ressources du potentiel scientifique et technique de l'Union soviétique tout entière. Cela a permis, dans de brefs délais, de limiter l'envergure de l'accident et de réduire au minimum ses conséquences funestes.

A l'heure actuelle, le premier réacteur a été remis en marche et l'on travaille à la remise en état du deuxième. Une coque protectrice a été construite autour du quatrième bloc détruit et la décontamination de l'emplacement se poursuit. Le gouvernement accorde une grande importance au problème des conditions de vie et de logement de la population évacuée. Un centre scientifique de médecine radiologique et un grand institut de recherche et de traitement ont été créés à Kiev.

Une coopération avec l'AIEA s'est instaurée immédiatement après l'accident. Des représentants de l'Agence, ayant à leur tête son directeur général, M. Blix, ont été invités dans notre pays. Ils ont pu prendre connaissance de la situation à la centrale nucléaire et des mesures prises pour pallier les conséquences de l'accident. Le fait qu'ils ont communiqué à l'opinion publique mondiale leur évaluation objective de la situation a revêtu une grande importance. Le nom de "Tchernobyl" est prononcé dans de nombreuses langues. Il se prononce de la même façon, mais il s'entend différemment. En Occident, on s'est même servi des souffrances humaines qui ont été causées pour apporter de l'eau au moulin de l'habituelle propagande antisoviétique. La réaction face à ce malheur s'est trouvé être un indice révélateur de la moralité politique de notre époque. Depuis cette tribune des Nations Unies, nous voudrions exprimer notre reconnaissance profonde et sincère aux Etats socialistes qui nous ont manifesté leur solidarité à la suite de cet accident. Nous sommes aussi reconnaissants aux nombreux autres pays, à leurs citoyens et à leurs organisations sociales et scientifiques qui nous ont apporté un appui moral et un soutien concret.

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

L'accident de Tchernobyl et les 152 autres accidents survenus dans des installations nucléaires de divers pays du monde exigent des décisions rapides et responsables, ainsi que des efforts concertés afin d'assurer le développement en toute sécurité de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il faut renforcer les activités non seulement des Etats mais également des organisations internationales et des institutions qui peuvent jouer le rôle de centres de coordination afin d'assurer la sécurité des installations nucléaires. Le rôle essentiel dans ce domaine appartient naturellement à l'AIEA. En fait, il est nécessaire de renforcer le rôle et les possibilités de cette organisation internationale unique, d'élargir la gamme de ses activités et d'utiliser davantage l'expérience qu'elle a acquise dans l'examen des divers aspects des problèmes de la sûreté nucléaire. Voilà pourquoi l'Union soviétique a présenté à l'AIEA un programme très large comportant la mise au point d'un régime international aux fins d'un développement sans danger de l'énergie nucléaire, fondé sur les propositions de M. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique. Ce programme a rencontré un large appui de la part des Etats membres de l'AIEA.

La RSS d'Ukraine a accueilli avec une vive satisfaction les mesures adoptées par l'Agence et, en particulier, les résultats de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA. L'élaboration, dans de très brefs délais, de conventions sur la notification rapide des accidents nucléaires et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire, leur signature par un grand nombre d'Etats et l'entrée en vigueur de l'une d'entre elles dans un mois témoignent, à notre avis, du fait qu'à Vienne, une nouvelle attitude, fondée sur la confiance, l'ouverture d'esprit et la compréhension mutuelle, imprègne les relations de coopération entre les Etats. La RSS d'Ukraine et d'autres pays socialistes ont signé ces conventions. Nous estimons qu'elles formeront une assise solide pour le développement régulier et sans danger d'une production énergétique d'origine nucléaire. L'appel que l'Assemblée générale adresse, au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, aux pays qui n'ont pas encore signé les conventions à Vienne ou à New York favorisera l'adhésion universelle à ces deux instruments juridiques internationaux importants.

La tragédie de Tchernobyl n'a pas fermé les perspectives de développement de l'énergie d'origine nucléaire; bien au contraire, en mettant l'accent sur le renforcement de la sécurité, elle a souligné l'importance de la sûreté en tant que seule garantie de la fiabilité des ressources énergétiques dans l'avenir. Elle

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

nous a obligés à faire preuve de sérieux et de sens des responsabilités vis-à-vis de la sûreté nucléaire. C'est en quelque sorte une mise en garde pressante contre les incalculables dangers que présente pour l'humanité l'atome incontrôlé.

La sûreté nucléaire sur notre planète est impensable sans l'arrêt des préparatifs matériels d'une guerre nucléaire, sans l'élimination complète des moyens de mener une telle guerre. Cela montre clairement l'actualité des propositions soviétiques relatives à l'élimination complète de l'arme nucléaire, à l'arrêt des explosions nucléaires et à la création d'un système universel de sécurité internationale.

Pour terminer, la délégation de la RSS d'Ukraine voudrait exprimer au Directeur général de l'AIEA, M. Blix, et à ses collaborateurs du secrétariat de l'AIEA sa reconnaissance pour le travail efficace et fructueux qu'ils ont accompli.

Nous soutenons le projet de résolution présenté par les délégations du Pakistan, de la Tchécoslovaquie et du Canada, et nous nous félicitons de l'esprit de coopération et de compréhension mutuelle qui a présidé à la préparation de ce projet de résolution.

La délégation de la RSS d'Ukraine forme le vœu que l'AIEA, qui représente un exemple d'harmonisation entre les intérêts nationaux et ceux de l'humanité tout entière, continuera de servir la cause de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en faveur du bien-être et du progrès de l'humanité.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, pour commencer, exprimer les remerciements de ma délégation à M. Hans Blix, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour le rapport détaillé qu'il a présenté à l'Assemblée générale sur les travaux de l'Agence, qu'il dirige de façon remarquable. Nous désirons le féliciter de la manière extrêmement compétente dont il s'acquitte de ses fonctions de Directeur de cette agence si importante.

L'atome a fait son entrée sur la scène internationale dans les années 40. Son potentiel est énorme mais contradictoire. Dès la première utilisation militaire de l'atome, le monde entier n'a cessé de mettre en garde contre les aspects dangereux de cette utilisation spécifique, et notamment contre l'énorme potentiel de destruction, de la fission de l'atome, lorsque celle-ci est employée à des fins hostiles. Parallèlement, le monde a acquis la certitude que la fission nucléaire utilisée à bon escient, peut s'avérer extrêmement bénéfique pour l'humanité dans divers domaines pacifiques, tels que l'énergie, l'agriculture, la médecine et autres activités essentiellement liées à l'épanouissement et au bien-être de l'homme. C'est cette prise de conscience des divers aspects du nucléaire qui est à l'origine de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont la charte demande que l'atome soit utilisé pour le bien de l'humanité et en interdit l'usage à des fins militaires.

C'est ce qui a poussé l'Egypte à appuyer la création de l'Agence et son développement au fil des années, durant lesquelles l'Egypte a adopté une approche constructive et présenté des propositions objectives destinées à renforcer les buts et objectifs pour lesquels l'Agence avait été créée. A l'instar de la communauté internationale, nous avons pris conscience des différents aspects du nucléaire et espéré que les Etats nucléaires travailleraient à l'élimination des armes nucléaires qui, à l'époque, étaient limitées sur les plans quantitatif et qualitatif. Comme le reste du monde, nous avons espéré que les travaux de l'Agence s'orienteraient vers les diverses utilisations pacifiques de l'énergie atomique et qu'il en serait fait bon usage, aux fins du développement économique et social du monde. C'était là la position de l'Egypte et elle n'a pas changé.

Aussi devons-nous reconnaître très honnêtement que pèse toujours sur la communauté internationale le danger du nombre croissant d'armes nucléaires dans les arsenaux. Les avantages que la communauté internationale, et notamment les pays en développement, ont tirés des applications pacifiques de l'énergie nucléaire ne sont

M. Badawi (Egypte)

pas en rapport avec l'importante évolution scientifique et pratique de cette technologie. J'en veux pour preuve la prolifération verticale vertigineuse des armes nucléaires et la poussée importante de la prolifération du potentiel militaire nucléaire enregistrée récemment dans certains pays et régions. Nous estimons également qu'en dépit des divers programmes d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire mis au point par l'AIEA, conjointement avec un grand nombre de pays, dont plusieurs pays en développement, la part la plus importante des utilisations de l'atome est réservée aux pays industriellement développés, en particulier dans le domaine de la production d'électricité à partir de cette source d'énergie.

Compte tenu de cette réalité, l'Egypte estime que les Membres des Nations Unies ainsi que les membres de l'AIEA et de ses institutions ont le devoir de se pencher sur la situation en vue de trouver le moyen de surmonter les obstacles qui nous empêchent d'atteindre nos objectifs. Nous devons développer et renforcer le rôle de l'AIEA sur la scène internationale, compte tenu de l'évolution de la situation internationale dans un monde sans cesse changeant ainsi que de l'évolution dans le domaine de la technologie nucléaire, de ses utilisations et de l'expérience acquise au fil des ans. Nous sommes convaincus que la communauté internationale et l'Agence sont tout à fait capables de relever le défi et de se montrer à la hauteur des responsabilités que nous sommes tous tenus d'assumer en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous avons pour responsabilité principale d'écartier le danger de guerre, de rejeter l'emploi de la force et d'assurer la sécurité et la stabilité dans un monde où la justice et l'égalité de droits et de devoirs l'emporteront.

A titre de modeste contribution aux efforts déployés pour atteindre les objectifs pour lesquels l'Agence a été créée, l'Egypte demande, premièrement que le potentiel et la capacité de l'AIEA dans le domaine de la vérification du respect des accords de désarmement soient utilisés au maximum. Nous estimons que l'efficacité avec laquelle l'Agence s'acquitte en toute neutralité de sa fonction de vérification du respect par les Etats non nucléaires de leur engagement de renoncer à l'option militaire nucléaire, grâce à un système international de garanties, devrait inciter les Etats à tirer davantage parti du potentiel de l'Agence, en coopération avec d'autres organisations internationales, en vue de la vérification du respect par les pays des différentes dispositions des accords de désarmement, en ce qui concerne notamment l'interdiction des essais nucléaires et la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde.

M. Badawi (Egypte)

Les succès enregistrés par l'Agence dans ce domaine, et que nous devrions exploiter au mieux, ont été possibles grâce à l'appui et à la solidarité d'un grand nombre d'Etats, y compris certaines puissances nucléaires.

Nous demandons également que le système de garanties soit étendu à toutes les installations nucléaires pacifiques des Etats nucléaires et non nucléaires. L'Egypte en appelle aux puissances nucléaires pour qu'elles utilisent au maximum le potentiel de l'Agence en matière de vérification et prie instamment l'Agence de renforcer ses capacités dans ce domaine. Nous demandons également à l'Agence d'aider activement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. Nous savons, certes, qu'à une région donnée correspond une situation donnée mais nous pensons que l'Agence est réellement capable de jouer une part active et d'avoir un effet catalyseur dans ce domaine vital. C'est ainsi que l'Agence pourrait travailler à la mise au point de prototypes d'accords ainsi que d'un modèle de procédure de négociation et de moyens de vérification.

Je voudrais déclarer ici que le système de garanties de l'Agence constitue la plus importante mesure propre à accroître la confiance dont disposent tous les pays dans ce domaine vital. La course aux armements jette une ombre sur les utilisations de l'énergie nucléaire. L'arrêt de cette course et la promotion du rôle de l'Agence renforceraient, comme nous l'avons souligné, la confiance en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Nous demandons, deuxièmement, la relance du rôle de l'Agence dans l'élaboration, la mise au point et la codification d'un certain nombre de normes internationales relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, étant donné l'étendue et l'intensité de ces utilisations et compte tenu de l'expérience acquise mondialement dans ce domaine et de la façon dont on envisage d'utiliser cette technologie pour relever les défis à venir.

A ce propos, l'Egypte a présenté en septembre 1985 deux propositions à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la première porte sur la manière dont la communauté internationale pourrait réagir dans le cas où des installations nucléaires à des fins pacifiques placées sous le système international de garanties viendraient à être attaquées. La proposition comporte une disposition prévoyant la fourniture d'une aide internationale au pays victime d'une telle attaque, étant donné que l'expérience a montré que les conséquences d'une attaque de ce genre sont si graves que le pays concerné est dans l'incapacité d'y faire face tout seul.

M. Badawi (Egypte)

Des aspects de cette proposition ont été inclus, après d'âpres négociations, dans la Déclaration finale de la Conférence. L'Egypte se félicite de ce que la communauté internationale ait été à même, par le biais de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de parvenir à un accord sur deux conventions : l'une sur la notification rapide des accidents nucléaires et l'autre sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires ou d'urgence radiologique. L'Egypte a signé ces deux conventions le jour même où elles ont été ouvertes à la signature.

Troisièmement, les efforts internationaux doivent être intensifiés afin de surmonter tous les obstacles à l'extension de l'utilisation pacifique par les pays en développement de l'énergie nucléaire, notamment dans le domaine de la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire. En ce qui concerne les sources de financement, nous nous félicitons de la conclusion par le Groupe d'experts, créé par l'Agence, de l'examen des obstacles et la formulation de solutions, y compris la création d'un fonds spécial pour la mise en oeuvre de tels programmes dans les pays en développement. Ce fut d'ailleurs la deuxième proposition que l'Egypte a présentée à la dernière conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération.

Après l'expérience de l'accident du réacteur nucléaire de Tchernobyl, la communauté internationale commence enfin à comprendre que nous devons traiter des utilisations militaires et pacifiques de l'énergie nucléaire en tant qu'équation. Quelles que soient nos divergences politiques et la distance qui nous sépare, nous devons tous tirer profit d'une prise de conscience et d'une compréhension accrues des dangers inhérents à cette question. Ouvrons tous ensemble, dans le cadre d'une responsabilité internationale mutuelle, afin que l'Agence internationale de l'énergie atomique puisse réaliser les objectifs pour lesquels elle a été créée.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Agence internationale de l'énergie atomique est, depuis de nombreuses années, l'instrument du système des Nations Unies le plus tourné vers les sciences et les techniques. Elle s'acquitte avec sérieux et efficacité de sa mission importante. Le rapport sur les activités de l'Agence pour 1985, dont nous sommes aujourd'hui saisis, en est une nouvelle illustration.

Et cependant, après l'accident le plus grave de l'histoire de l'utilisation civile de l'énergie nucléaire - l'accident qui s'est produit en avril dernier - nous sommes tous bien conscients du fait que la situation ne peut pas et ne sera pas ce qu'elle a été par le passé. Nombre d'entre nous ont pris amèrement conscience de ce que les effets des radiations atomiques ne se limitent pas aux

M. Fischer (Autriche)

frontières nationales. Il est compréhensible que les utilisations de l'énergie nucléaire aient suscité de vives craintes et un scepticisme accru parmi l'opinion publique de nombreux pays. Dans le domaine de la politique énergétique, les Gouvernements et la communauté internationale tout entière doivent aujourd'hui tenir compte du fait que ce qui ne devait pas se produire s'est produit.

L'Agence internationale de l'énergie atomique a traditionnellement pour tâche essentielle de contrôler les installations nucléaires afin de prévenir le détournement de la matière nucléaire à des fins militaires. De plus, l'AIEA dispense une assistance technique, des conseils et une formation aux Etats membres dans le domaine nucléaire.

Pour la très grande majorité des Etats membres, il est désormais clair que l'Agence doit se voir confier une tâche supplémentaire et tout aussi importante en matière de sécurité des réacteurs, d'échange d'informations et d'assistance d'urgence en cas d'accident nucléaire. L'Autriche a fermement appuyé la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, en vue de traiter de ces questions urgentes.

L'Autriche se félicite de l'élaboration d'une Convention de l'AIEA sur la notification rapide d'accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique. L'Autriche a déjà signé deux conventions. Nous estimons que ces deux instruments ont été adoptés en temps utile et qu'ils constituent un premier pas, utile et précieux, dans la bonne direction. Mais il faut aller plus loin encore. Mon pays souhaite que la communauté internationale tienne compte de préoccupations fondamentales, telles que l'harmonisation des normes de sécurité.

Quant à la Convention sur la notification rapide, nous pensons que l'obligation faite à un Etat, où un accident est intervenu, de notifier les autres pays qui sont menacés par les résidus radiologiques traversant les frontières nationales, aurait dû être explicitée de manière plus claire et plus objective. Dans le contexte actuel, cette notification dépend de l'opinion subjective du pays où l'accident s'est produit. Nous aurions souhaité qu'un lien automatique se crée entre la mise en oeuvre du plan d'urgence national et le déclenchement de la procédure internationale de notification.

M. Fischer (Autriche)

Pour ce qui est de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire, nous trouvons que les modalités de cette assistance ont été énoncées d'une façon quelque peu générale et que des accords régionaux seront nécessaires pour compléter cet accord cadre. A notre avis, ce qui manque manifestement, c'est l'obligation claire faite aux Etats parties à cette convention de dispenser effectivement une telle assistance.

Autre question qui n'a jusqu'à présent reçu que trop peu d'attention : la responsabilité et les réparations internationales en cas de dommages causés par des accidents nucléaires se produisant sur un territoire étranger. Là encore, l'Autriche est convaincue que des accords contraignants devraient être élaborés. Les effets des radiations atomiques ne se limitent pas aux frontières nationales. Les dangers inhérents à l'énergie atomique constituent une menace pour les pays, qui, comme l'Autriche, ne produisent pas d'énergie nucléaire. Aussi, estimons-nous que des normes obligatoires de sécurité internationale pour les centrales nucléaires existantes ou pour les nouvelles centrales devraient être formulées. Le respect de ces normes devrait être contrôlé par le personnel spécialisé de l'AIEA.

Comme je l'ai dit précédemment, l'élaboration de deux nouvelles conventions par l'Agence internationale de l'énergie atomique a représenté une mesure opportune et utile pour répondre à la nouvelle situation à laquelle nous sommes confrontés. Mais nous devons encore nous acquitter de la lourde tâche, qui consiste à élaborer des instruments juridiques internationaux nécessaires.

L'AIEA est manifestement l'instrument multilatéral auquel la responsabilité essentielle d'un tel effort incombe. L'expérience qu'elle a acquise en la matière est un atout que nous ne saurions négliger. Ses futures tâches vont croître en nombre et en importance. Le brillant palmarès de l'Agence est la meilleure garantie de son aptitude à relever les défis de l'avenir.

En conclusion, je voudrais assurer tous les Etats membres que l'Autriche continuera d'appuyer sans réserve l'Agence. L'Autriche est fière d'être le pays hôte où siège l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous veillerons dans la mesure de nos possibilités à ce que les conditions dont bénéficie l'Agence à Vienne, continuent d'être aussi bonnes que possible.

M. SHI Jicheng (Chine) (interprétation du chinois) : J'ai écouté très attentivement la déclaration de M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au cours de l'année écoulée, l'AIEA a fait de l'excellent travail, notamment pour ce qui est de la promotion de la coopération internationale en vue de la sécurité nucléaire. En juillet dernier, sur l'initiative de l'Agence, un groupe d'experts gouvernementaux de tous les Etats Membres s'est réuni en session extraordinaire afin de discuter de la question de la coopération nécessaire entre Etats dans l'éventualité d'un accident dans une centrale nucléaire. Les résultats de cette réunion n'ont pas été négligeables, comme en témoigne la rédaction de deux conventions, une Convention sur la prompt notification dans le cas d'un accident nucléaire et une Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Il n'a fallu aux experts que quatre semaines pour parvenir à ces résultats. Ceci démontre non seulement que les divers Etats attachent une grande importance à la question et sont parvenus à une entente à ce sujet, mais cela témoigne également de l'efficacité de l'Agence.

Actuellement, la Chine est en train de développer sa capacité nucléaire. Par conséquent, nous attachons une grande importance à la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire. Au cours de cette année, de grands progrès en matière de coopération ont été faits entre la Chine et l'Agence. Avec les experts d'autres pays, les experts chinois ont apporté une active contribution à la formulation des deux conventions que je viens de mentionner.

La Chine attache également une grande importance à la coopération multilatérale dans le cadre des Nations Unies. La Chine a récemment demandé - et a été par la suite admise - à entrer au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. La Chine est prête à contribuer aux travaux du Comité et se réjouit de bénéficier de sa coopération avec d'autres Etats membres.

Dans sa coopération sur le plan bilatéral avec d'autres Etats en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique, la Chine continuera de respecter strictement sa politique établie qui est de ne pas encourager ou aider d'autres pays à mettre au point des armements nucléaires. Cette politique est sérieuse et ferme. Elle est concrétisée dans une série d'accords sur la coopération bilatérale que la Chine a conclus avec d'autres pays.

M. Shi Jicheng (Chine)

En même temps, la Chine est également pleinement consciente de ses propres responsabilités, en tant qu'Etat nucléaire, en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique. En conséquence, le Gouvernement chinois a d'ores et déjà eu des entretiens préliminaires avec l'AIEA au sujet de la demande chinoise de placer certaines de ses installations nucléaires civiles sous le système de garanties de l'Agence.

En conclusion, je voudrais dire que la délégation chinoise apprécie hautement le travail de l'AIEA et appuie son rapport annuel ainsi que le projet de résolution.

M. STRULAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Le point soumis à l'Assemblée aujourd'hui est le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1985. En fait, cependant, nous discutons de questions relevant des activités de l'Agence au cours des deux dernières années, les activités de l'année en cours nous ayant été présentées de façon impressionnante aujourd'hui dans la déclaration très édifiante et intéressante de M. Hans Blix, Directeur général de l'AIEA, dont nous apprécions hautement les efforts inlassables et la direction avisée.

Ces deux années ont une signification particulière pour l'Agence. Au cours de l'année 1985, l'Agence a vu réaffirmer de façon ferme et unanime par la troisième Conférence des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le rôle crucial qu'elle joue pour assurer le respect du Traité, par son système de garanties, - une activité qui est d'une importance vitale pour la paix et la sécurité internationales.

La Conférence a émis également des idées nouvelles pour aider les pays en développement à promouvoir leurs programmes d'énergie nucléaire et nous sommes heureux de voir que ces idées sont en train d'être mises en pratique.

Cette année, un grand défi a été lancé à la viabilité de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire; elle l'a relevé et s'est montrée à la hauteur, établissant de nouveaux records d'efficacité, devenant un instrument hautement utile et le centre d'une coopération internationale féconde, acquérant ainsi un complément de force et d'autorité.

En fait, l'année 1986 marque indubitablement un tournant sur la voie de la prise de conscience universelle des réalités de l'âge de l'atome. Le 15 janvier, le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, tirant des conclusions définitives de la folie ultime de la course aux

M. Strulak (Pologne)

armements nucléaires, proposait l'élimination totale, sur le plan mondial, de l'atome utilisé à des fins destructrices, pour la fin de ce siècle. La proposition est appuyée par le moratoire unilatéral soviétique sur les essais nucléaires, déclaré il y a maintenant 15 mois. La réunion de Reykjavik entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan a montré que l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires n'est pas une utopie, à condition que tous les intéressés fassent preuve de bonne volonté.

L'atome exclusivement pacifique est l'espoir de toute l'humanité et, plus encore, une nécessité, si l'on veut assurer son bien-être, mais il est également une puissance effrayante, à propos de laquelle nous devons tous en savoir davantage et en faire davantage pour nous garder contre ses dangers. Plus que jamais, cette vérité a été mise en lumière par l'accident tragique du réacteur de Tchernobyl. Il est également devenu évident, ainsi que M. Blix l'a dit, que

"la question de la sécurité nucléaire a maintenant acquis une dimension internationale beaucoup plus forte qu'auparavant".

Il est par conséquent très encourageant de voir que Tchernobyl a provoqué une recrudescence d'activités internationales significatives en vue d'en tirer les leçons et les conclusions nécessaires et de prendre les mesures qui s'imposent, de façon à pouvoir à l'avenir mieux faire face et, espérons-le, prévenir des situations d'urgence similaires.

M. Strulak (Pologne)

Je crois que nous le devons tout d'abord à ceux qui ont le plus souffert de l'accident, le peuple et le Gouvernement de l'Union soviétique, à leur volonté de fournir des informations, de rechercher une coopération internationale, y compris celle de l'AIEA, et à leur proposition en vue d'un effort international, centré sur l'AIEA, pour parvenir à une plus grande sûreté nucléaire. Nous partageons pleinement l'opinion du Directeur général selon laquelle la coopération nucléaire internationale n'a jamais été meilleure qu'au cours des mois qui ont suivi l'accident de Tchernobyl.

Nous estimons que l'élaboration avec une rapidité sans précédent de conventions internationales sur la notification rapide des accidents nucléaires et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique sous l'égide de l'AIEA et leur adoption par la session extraordinaire de la Conférence générale qui s'est tenue en septembre constituent un événement international majeur qui a eu une influence positive sur le climat international. La Pologne a signé les deux Conventions et les a acceptées comme ayant force obligatoire immédiate. Nous sommes heureux d'apprendre que la convention sur la notification est entrée en vigueur le mois dernier. L'initiative soviétique de grande portée tendant à instaurer un régime international pour l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire et présentée à la même session extraordinaire est particulièrement significative et d'actualité. Je tiens à réitérer que la Pologne appuie pleinement ce programme et est prête à participer activement à son application. Bien sûr, nous sommes convaincus que l'AIEA devrait jouer un rôle de premier plan dans le processus d'instauration d'un système mondial de sûreté nucléaire et de protection radiologique. Nous nous réjouissons également d'une coopération plus étroite entre l'Agence et d'autres organisations internationales au titre de ce système.

En tant que pays d'Europe centrale résolu à développer l'énergie nucléaire, la Pologne traite les problèmes de sûreté de façon très sérieuse. Cela est confirmé par la "Loi atomique" qui a été adoptée par le Parlement polonais le 10 avril 1986. Des considérations de sûreté plus larges ont également inspiré notre coopération avec l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la protection radiologique, ainsi que notre insistance sur l'entrée en vigueur dès que possible de la convention sur la protection physique des matériaux nucléaires.

M. Strulak (Pologne)

A notre avis, il conviendrait d'élaborer des recommandations internationales concernant le renforcement des normes de sûreté des installations nucléaires, la fixation de niveaux d'intervention internationalement acceptable en matière de rayonnements et de niveaux d'intervention correspondants en matière de radionucléides dans l'environnement et les produits alimentaires, la détermination de la responsabilité des Etats en matière de dommages provoqués par des accidents nucléaires, la construction d'une nouvelle génération de réacteurs plus sûrs et la protection des installations nucléaires contre le terrorisme.

Si importants qu'aient été les problèmes de sûreté dans les activités de l'AIEA au cours des derniers mois, nous notons avec satisfaction que l'Agence n'a pas pour autant négligé ses autres travaux, qui ont été poursuivis avec le sérieux et la diligence habituels. Il n'est guère possible en une intervention de mentionner toutes ces activités. Je n'en évoquerai brièvement que quelques-unes.

Une idée que nous considérons d'un grand intérêt et d'une grande importance pour la Pologne, et, croyons-nous, pour l'humanité tout entière, c'est celle de l'utilisation des rayonnements et des radio-isotopes pour contrôler, améliorer et protéger l'environnement humain. Cela est particulièrement utile pour les régions très peuplées et hautement industrialisées, dont l'Europe. Nous pensons que l'AIEA peut même contribuer de manière plus importante encore à résoudre ces problèmes brûlants en favorisant une coopération internationale et régionale, notamment pour ce qui est de l'application des techniques les plus perfectionnées et les plus efficaces dans ce domaine. Nous pensons notamment à l'utilisation d'accélérateurs pour éliminer les gaz toxiques des centrales à charbon ou à pétrole, à la décontamination des produits animaux et l'irradiation des aliments.

Je voudrais rappeler dans ce contexte l'initiative présentée l'année dernière par Wojciech Jaruzelski, chef de la délégation polonaise à la quarantième session de l'Assemblée générale, concernant la libre circulation des connaissances techniques relatives à la protection de l'environnement naturel.

Dans notre examen des activités de l'AIEA, nous ne pouvons oublier la question des garanties, qui est cruciale, comme nous l'avons déjà dit. Nous notons avec une vive satisfaction les conclusions du rapport annuel de 1985, où il est indiqué que les matières nucléaires sous garanties de l'Agence en 1985 sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques, sauf s'il en est dûment rendu compte par ailleurs, et que le nombre d'installations sous garanties a dépassé 500. Nous nous

M. Strulak (Pologne)

félicitons des accords de garantie complète conclus avec l'Albanie, Etat qui n'est pas partie au Traité de non-prolifération nucléaire, et de l'élaboration d'un accord de garantie relatif à l'offre volontaire de la Chine de soumettre certaines de ses installations nucléaires pacifiques aux garanties de l'Agence. Ce sera le cinquième accord de ce type avec une puissance nucléaire. Nous espérons que les discussions de l'Agence avec l'Espagne et l'Euratom seront également couronnées de succès. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'être inquiets de l'absence totale de réponse de la part de l'Afrique du Sud aux demandes du Directeur général visant à discuter de l'application de garanties complètes à toutes les installations nucléaires de ce pays.

Nous appuyons les efforts constants hautement louables faits par l'Agence pour conserver et améliorer l'efficacité du système de garanties par la mise au point de nouvelles approches pour se maintenir au niveau des progrès technologiques.

Nous notons également les difficultés auxquelles l'Agence doit faire face pour appliquer le système de garanties, notamment en ce qui concerne l'acceptation d'inspecteurs désignés. Nous pensons qu'il faut corriger la situation par une meilleure coopération de la part des pays membres intéressés. Nous espérons, étant donné la prise de conscience générale de la valeur des garanties en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, que ce problème ainsi que d'autres seront résolus grâce à une coopération sans cesse plus étroite entre les membres de l'AIEA.

M. Strulak (Pologne)

La Pologne prend note également avec satisfaction du maintien de la croissance des activités de coopération et d'assistance techniques de l'Agence. Elle approuve pleinement les principes acceptés de financement de la coopération et de l'assistance technique et la croissance de 12 % qui a été acceptée pour le financement de ces activités au cours de la période 1987-1989, et elle se propose de faire elle-même une contribution correspondante au fonds en question.

Mue par le profond souci qu'elle a de sa sécurité nationale, de la paix internationale, des besoins du développement et des nécessités de sécurité, la Pologne souhaite vivement coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cet intérêt a été réaffirmé récemment par notre ministre des affaires étrangères, M. Marian Orzechowski, lorsqu'il a rencontré M. Hans Blix au siège de l'Agence à Vienne, au début de ce mois. Il a reconnu l'importance des activités de l'Agence en ce qui concerne la prévention de la prolifération des armes nucléaires et a exprimé le désir de voir se développer une collaboration entre notre pays et l'AIEA dans le domaine de l'industrie nucléaire et dans d'autres domaines, tels que l'agriculture, la préservation des aliments, la médecine et la protection de l'environnement.

Nous appuyons fermement toute la gamme d'activités que poursuit l'Agence et nous reconnaissons le rôle crucial qu'elle joue en matière de coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et cet appui sera dûment reflété lors du vote sur le projet de résolution A/41/L.32.

M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 1985 et la déclaration du Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, qui l'a présenté à la séance de ce matin, contiennent des informations importantes sur les activités de cette organisation internationale et sur les tâches qu'il faudrait mener à bien pour permettre une exécution plus efficace des fonctions qui sont confiées à l'Agence. A cet égard, nous nous devons de proclamer notre soutien sans faille aux activités de l'Agence.

L'énergie atomique est de plus en plus reconnue comme étant la source d'énergie la plus économique et des efforts communs bien coordonnés sont indispensables pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine et pour assurer la fiabilité de l'utilisation pacifique de l'atome.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

Comme d'autres délégations qui sont intervenues avant nous, nous nous félicitons vivement des résultats de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, qui a examiné un large éventail de questions liées au développement sans danger de l'énergie nucléaire et a adopté plusieurs décisions importantes. Comme on le sait, lors de cette session extraordinaire, le programme d'action en vue d'élaborer les règles internationales pour le développement sans danger de l'énergie nucléaire, présenté par l'Union soviétique, a recueilli un large appui. Ce programme contient une série de mesures concrètes importantes pour renforcer la base scientifique et technique de la production d'énergie nucléaire, qui représente l'une des conditions essentielles à son développement.

La session extraordinaire de la Conférence générale a approuvé deux conventions internationales portant sur la notification rapide des accidents nucléaires et sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires ou de situations d'urgence radiologique. Elles jettent les bases juridiques d'un élargissement de la coopération entre les Etats membres de l'AIEA et d'autres organisations internationales en matière de développement de la production d'énergie nucléaire dans des conditions qui assurent une sécurité maximale pour les gens et pour l'environnement. L'importance et l'opportunité de ces conventions sont illustrées par la soixantaine de pays qui ont signé ces conventions. En ce qui concerne la RSS de Biélorussie, elle a signé les conventions à l'issue de la session extraordinaire.

Pendant, pour garantir le développement sans danger de la production d'énergie nucléaire, il faut également prendre un ensemble de mesures pratiques excluant toute possibilité d'accident. Il nous semble que c'est précisément dans ce sens que les efforts de l'Agence en matière de coopération internationale devraient aller.

A cet égard, notre délégation voudrait souligner que le programme d'activités élargi de l'Agence en matière de renforcement de la sûreté de la production d'énergie nucléaire tient compte à juste titre de la complexité des problèmes. Il est proposé d'élaborer dans les plus brefs délais des directives concrètes sur un éventail très large de questions, en particulier, le renforcement de la fiabilité de l'exploitation des centrales nucléaires, le perfectionnement de leurs systèmes de sécurité et des mécanismes de prévention et d'élimination des accidents, la stabilisation du milieu et le contrôle des déchets radioactifs, l'unification des normes de sûreté et de protection contre les rayonnements, ainsi que diverses autres mesures.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

Nous appuyons les considérations qui ont déjà été exprimées ici à propos de l'opportunité d'une coopération internationale étroite, sous l'égide de l'AIEA, dans la mise au point d'une nouvelle génération de centrales nucléaires sur la base des connaissances scientifiques qui ont été acquises jusqu'à présent, de l'expérience pratique et, surtout, des dernières prescriptions en matière de sûreté. Nous appuyons également les efforts redoublés qui sont faits dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée, en particulier au moyen du réacteur expérimental international Tokamak (INTOR), qui est exploité dans le cadre de l'AIEA depuis 1978, avec la participation d'un certain nombre d'Etats. La réalisation d'un tel programme permettrait de faire progresser de façon décisive la solution du problème de l'approvisionnement en énergie de l'humanité dans l'avenir prévisible, tout en réduisant ses effets nocifs sur l'environnement.

Dans les activités de l'AIEA, une place toute particulière doit revenir au contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

A cet égard, nous constatons avec satisfaction les progrès importants qui ont été faits dans la réalisation du programme relatif au système de garanties; nous reconnaissons également la grande efficacité et la fiabilité des résultats des inspections, et de l'ensemble du système de garanties de l'Agence; l'amélioration du niveau de qualification du personnel ainsi que du matériel et des méthodes.

Il faut aussi se féliciter de l'application élargie de méthodes informatiques normalisées de calcul et du développement de l'utilisation des moyens informatiques pour les activités d'inspection. Par ailleurs, il nous semble qu'il est indispensable de rechercher des méthodes complémentaires permettant d'élever le niveau d'activité des inspecteurs; il faudrait également assurer le renforcement de l'efficacité du système de contrôle dans les pays quasi nucléaires, en particulier dans les pays qui ne sont pas parties au Traité de non-prolifération. Ces sortes de mesures sont absolument indispensables. Nous devons élever une barrière durable et fiable contre la diffusion des armes nucléaires dans le monde.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

En vertu de son statut, l'AIEA réserve une place importante à l'assistance technique aux pays en développement afin de favoriser l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les domaines de la production matérielle, de la science, de la santé et de la formation de cadres hautement qualifiés. Un nombre croissant d'Etats participent à ce programme. Les moyens financiers et techniques que peut utiliser l'Agence dans ce domaine sont en constante augmentation. C'est là une nouvelle preuve du soutien accru dont jouit l'Agence de la part des Etats Membres, et de l'efficacité du système de financement en vigueur, fondé sur des contributions volontaires en monnaies nationales. Ce système devrait donc être maintenu sans changement.

Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, à côté du problème de l'atome pacifique, il existe également celui de l'atome nucléaire. La réalité est telle aujourd'hui qu'une véritable sécurité est devenue impensable sans une élimination de l'arme nucléaire, l'arrêt des essais nucléaires, l'interdiction des préparatifs matériels d'une guerre atomique. Pour réaliser cet objectif souhaitable qui est le maintien de la paix et de la vie sur terre, il n'y a qu'un moyen : l'élimination totale des armes de destruction massive. C'est précisément cette conviction qui est à la base du programme ambitieux de sécurité universelle grâce au désarmement proposé par Mikhaïl Gorbatchev, le 15 janvier. L'élément central de ce programme est une élimination progressive partout et pour toujours de l'arme nucléaire et l'interdiction efficace des armes spatiales offensives. La réalisation d'un tel programme ouvrirait une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité - une ère démilitarisée qui permettrait de réaliser un tournant radical dans l'évolution de la situation internationale et de se consacrer aux tâches de l'édification, ce qui répond profondément aux aspirations des peuples de tous les pays.

Une nouvelle confirmation tangible du sérieux de la volonté de l'URSS de parvenir à des résultats concrets dans la lutte contre la course aux armements, pour l'interdiction et l'élimination de l'arme atomique, a été donnée lors de la rencontre au sommet de Reykjavik, convoquée sur l'initiative de l'URSS.

L'énergie nucléaire et les divers rayonnements à grand rendement sont utilisés en RSS de Biélorussie dans l'agriculture, dans l'industrie, en médecine et dans les établissements scientifiques. L'on prévoit d'utiliser largement l'énergie nucléaire pour la production électrique et le chauffage.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

En conclusion, la délégation de la RSS de Biélorussie rend hommage une fois encore à l'AIEA pour son travail fructueux et efficace, ainsi qu'à son secrétariat, et la félicite pour la contribution qu'elle apporte ainsi au progrès de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique et sûre de l'énergie atomique.

M. STACKHOUSE (Canada) (interprétation de l'anglais) : A la suite de l'accident survenu à Tchernobyl en avril dernier, l'attention du monde entier s'est portée sur l'AIEA comme jamais auparavant. Le Secrétariat de l'Agence, sous la direction compétente de M. Hans Blix, son directeur général, qui s'est adressé à nous avec tant d'éloquence aujourd'hui, a coordonné rapidement l'ensemble des mesures qu'exigeait cette tragédie. L'activité extraordinaire déployée par l'Agence après l'accident a déjà débouché sur la conclusion de deux conventions sur la notification rapide et les secours d'urgence en cas d'accident nucléaire, conventions dont le Canada et plus de 50 autres Etats sont devenus signataires. En outre, une réunion technique d'experts et une session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA ont eu lieu, et la grande majorité des Etats y ont réaffirmé leur engagement à l'égard de l'énergie nucléaire et l'importance de la sécurité nucléaire. La semaine dernière, des experts de renommée internationale en matière de sécurité nucléaire se sont réunis pour examiner un programme élargi que l'Agence serait appelée à mettre en oeuvre dans ce domaine.

Les préoccupations de la communauté internationale en matière de sécurité nucléaire et l'accent mis récemment sur cette question dans les activités de l'Agence sont non seulement compréhensibles, après l'accident de Tchernobyl, mais louables. Nous ne devons pas, pour autant, perdre de vue les autres programmes cruciaux de l'Agence, à savoir les garanties ainsi que l'assistance technique et la coopération.

Qu'il me soit permis de décrire brièvement les divers intérêts du Canada dans le domaine de l'énergie nucléaire, car ces activités expliquent l'engagement du Canada envers l'AIEA et la coopération internationale dans les activités nucléaires.

Le Canada est le principal producteur et exportateur d'uranium au monde. Il en est de même pour les radio-isotopes, que l'on utilise, par exemple, en médecine, en hydrologie, dans l'industrie et l'agriculture et qui serviront de plus en plus à la conservation des aliments. Les réacteurs CANDU, résultat d'une technologie qui a fait ses preuves, constituent un moyen de produire de l'électricité en toute

M. Stackhouse (Canada)

sécurité, et ils se classent régulièrement au premier rang mondial du point de vue de leur performance. Le Canada a aussi un programme actif de gestion des déchets nucléaires.

Depuis qu'il a renoncé à l'acquisition et à l'emploi d'armes nucléaires, il y a plus de 40 ans, le Canada a toujours été partisan de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ce qui exclut les explosions. La non-prolifération est une des pierres angulaires de la politique étrangère du Canada. Elle vise deux objectifs, à savoir promouvoir la mise en place d'un régime international de non-prolifération qui soit plus efficace et global, et offrir au peuple canadien et à la communauté internationale l'assurance que les exportations nucléaires canadiennes ne serviront pas à des fins d'explosion. Afin d'atteindre le premier objectif, le Canada souligne le rôle clef du TNP, favorise l'application et l'amélioration du système de garanties de l'AIEA, traite sur un même pied, en ce qui concerne les exportations de produits nucléaires canadiens, les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas, et oeuvre en vue de la mise au point de nouvelles méthodes qui s'appliquent à des phases délicates du cycle du combustible nucléaire, par exemple le retraitement. La réalisation du deuxième objectif est assurée par le réseau d'accords nucléaires bilatéraux que le Canada a conclus avec ses partenaires dans le domaine nucléaire. Ces accords offrent l'assurance que les exportations nucléaires du Canada servent uniquement à des fins pacifiques. Parmi les observations faites par M. Blix ce matin, il y en a une qui montre à quel point sont cruciales toutes ces dispositions. Il a dit en effet : "l'énergie nucléaire produite par la fission est une réalité dont nous devons continuer à nous accommoder". (A/41/PV.65, p. 8)

Le monde compte actuellement 370 réacteurs nucléaires et, compte tenu des tendances actuelles, on s'attend à ce que 20 % de l'électricité produite dans le monde soit d'origine nucléaire à la fin du siècle. Certaines parties du monde en développement voient dans l'avènement d'une énergie nucléaire sûre un moyen d'accroître leurs chances de parvenir à la prospérité, en Asie, en Amérique latine et en Afrique, ce qui pourrait également être le cas de pays moins développés d'Europe. Ils réclament cette énergie. Ils en ont besoin. Selon toute vraisemblance, ils l'obtiendront. Il est tout naturel que le Canada espère être un partenaire actif, en qualité d'exportateur, dans l'établissement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans ces régions. Nous pouvons donc constater combien est essentiel le travail de l'Agence.

M. Stackhouse (Canada)

Il découle de ce que je viens de dire que le Canada appuie fermement les opérations de garanties de l'AIEA. Des experts canadiens ont participé aux travaux de groupes consultatifs et de comités techniques ainsi qu'à d'autres réunions organisées sous les auspices de l'Agence afin d'améliorer ces opérations. En outre, le Canada a mis sur pied en 1978 le "Programme canadien de recherche et développement en matière de garanties" afin d'aider l'Agence à élaborer et améliorer des systèmes de garanties s'appliquant à divers types d'installations nucléaires. Le système de garanties de l'Agence permet à la communauté internationale de bénéficier d'une plus grande sécurité contre une nouvelle prolifération des armes nucléaires et offre à tous les fournisseurs nucléaires, et pas seulement au Canada, un cadre à l'intérieur duquel peut se faire le commerce de produits nucléaires à des fins pratiques.

M. Stackhouse (Canada)

En plus de jouer un rôle actif dans les opérations de garantie de l'Agence, le Canada fournit son apport au programme de sécurité de l'AIEA, et il en bénéficie également. Depuis la publication, en 1958, de la première série de documents sur la sûreté nucléaire, qui portait sur la façon de manipuler en toute sécurité les radio-isotopes, le Canada partage la conviction de nombreux Etats membres quant à la nécessité de mettre en oeuvre, dans le cadre de l'AIEA, un vigoureux programme international de sécurité. Les événements tragiques, qui se sont produits le 26 avril à Tchernobyl, ont souligné l'importance fondamentale que revêtent les activités de sécurité nucléaire et de radio-protection de l'Agence.

Comme je l'ai déjà indiqué, le Canada estime que le Programme d'assistance technique et de coopération de l'Agence est un aspect très important de son mandat. Comme il joue un rôle de premier plan dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le Canada a toujours appuyé activement les activités de l'Agence dans ce domaine et il continuera de le faire.

Le Canada est d'avis que la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doit s'accompagner indissociablement d'assurances quant à son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. C'est pour cette raison que le Canada participe activement aux travaux de l'Agence depuis sa création. C'est également la raison pour laquelle il continuera d'appuyer les activités de l'Agence à l'avenir. En fonctionnant de façon efficace, l'AIEA montre à quel point le système des Nations Unies, dans ses plus larges dimensions, est vital pour la réalisation des aspirations du monde à un avenir meilleur. En avril dernier, après que Tchernobyl eut mis en évidence le besoin urgent d'accords sur les normes de sécurité et sur la notification rapide, l'Agence s'est montrée à la hauteur du défi et elle nous a fourni les mécanismes de négociation qui ont permis la conclusion de ces accords. En conséquence, ma délégation est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis et prie instamment qu'il soit adopté par consensus, qui affirme la confiance de l'Assemblée générale envers l'Agence et envers son action de promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous nous félicitons de ce que le Directeur général ait insisté sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Dans mon pays, on célèbre le 11 novembre le "Jour du souvenir", qui est l'occasion de rappeler la mémoire de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille. Ce jour nous donne l'occasion de réfléchir sur le passé. Mais nous en profitons également

M. Stackhouse (Canada)

pour appeler de nos vœux le jour où il n'y aura plus de guerre et où seule l'étoile de la paix brillera. C'est dans ce but que le Canada s'engage envers l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport annuel sur les activités de l'Agence pour 1985.

Je voudrais également remercier le Directeur général pour les observations qu'il a présentées au cours de sa déclaration liminaire sur les principaux événements qui sont intervenus à l'Agence, en 1986. Il ne fait aucun doute que l'accident tragique qui a été à l'origine de la plupart de ces événements aura fait prendre conscience plus profondément encore dans l'opinion publique de tout ce que représente l'AIEA. C'est donc avec une vigueur renouvelée que nous voulons réaffirmer notre soutien sans réserve aux objectifs de l'Agence, qui s'emploie à encourager et à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins de la paix, de la santé et de la prospérité dans le monde entier, ainsi qu'à la prévention de la prolifération nucléaire. L'Agence demeure, à nos yeux, un instrument international essentiel pour ce qui est de la promotion de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le rapport annuel pour 1985 fait état d'une augmentation de 13,7 % de la puissance nucléaire installée totale dans le monde. A la fin de 1985, 374 centrales nucléaires en exploitation ont assuré 15 % de la production mondiale d'électricité, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. De nombreux pays dépendent aujourd'hui de l'énergie nucléaire, qui contribue de façon majeure à l'approvisionnement énergétique. Dans le cadre de la Communauté européenne, un tiers de nos besoins en électricité sont satisfaits par l'énergie nucléaire. Il est clair dès lors que celle-ci joue et continuera de jouer un rôle déterminant en tant que source d'énergie.

Dans le statut de l'Agence, la sûreté nucléaire est reconnue comme une fonction de l'AIEA et, depuis la création de l'Agence en 1957, cette sécurité fait l'objet d'un programme important. L'accident de Tchernobyl a prouvé que l'Agence s'acquitte d'un rôle essentiel en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection en contribuant non seulement à la création de procédures et de techniques améliorées de sécurité, mais en répondant également aux préoccupations de l'opinion

M. Birch (Royaume-Uni)

publique. Nous voudrions à cet égard rendre hommage au Directeur général et à son personnel pour la façon dont ils ont réagi en temps voulu et avec compétence à l'accident de Tchernobyl et dire aussi la satisfaction que nous procure le rôle joué par l'Agence, ces derniers mois, sur le plan de l'entente, du travail et d'une coopération internationale élargie dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Tchernobyl a fait clairement apparaître qu'un accident nucléaire majeur ne respecte pas les frontières nationales et a souligné l'importance vitale que revêt la coopération internationale dans le domaine nucléaire. Aucun pays ne peut dès lors se permettre, dans un tel cas, de s'isoler de la communauté internationale. A cet égard, nous félicitons l'Agence pour le rôle important qu'elle a joué dans la ratification et la conclusion de deux conventions sur la notification rapide des accidents nucléaires et sur l'assistance d'urgence en cas d'accident nucléaire. La rapidité avec laquelle ces négociations ont abouti témoigne de la détermination de l'Agence et de ses Etats membres d'améliorer les arrangements existants.

L'Agence peut maintenant garantir qu'elle continuera de s'acquitter, avec le même sentiment d'urgence, de toutes ses activités futures dans ce domaine. Le dialogue qui s'est instauré à la suite de cet accident doit être poursuivi de façon que la communauté internationale tire tous les enseignements de Tchernobyl. L'Agence a un rôle central à jouer dans ce dialogue et devrait continuer d'être le point de convergence de l'activité déployée en matière de sécurité nucléaire. Nous ferons, quant à nous, tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que de bons programmes soient élaborés dans les domaines clefs que sont les principes de sûreté nucléaire et la mise au point de normes, la sûreté d'exploitation et la radioprotection.

Nous notons avec satisfaction, à la lecture du rapport annuel pour 1985, le travail remarquable que l'Agence a accompli dans le domaine de la sûreté nucléaire, au cours de l'année écoulée, en élaborant un Programme de normes de sûreté nucléaire et en mettant au point des directives en matière de radioprotection, ainsi que le travail déployé par le Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire (INSAG). A ce propos, nous pensons que les recommandations formulées par l'INSAG dans son rapport sur la réunion d'examen de la situation à la suite de l'accident de Tchernobyl pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de la sûreté nucléaire.

M. Birch (Royaume-Uni)

Un autre domaine qui a fait l'objet, ces dernières années, d'une préoccupation accrue de la part du public en ce qui concerne l'évolution de l'énergie nucléaire est celui de la gestion des déchets radioactifs. Nous constatons avec satisfaction les efforts que poursuit l'Agence dans l'élaboration de normes susceptibles d'aider à la formulation des portions réglementaires nationales en matière de gestion des déchets. Nous nous félicitons également du rôle catalyseur que joue l'Agence dans la promotion de la coopération internationale en matière de gestion des déchets nucléaires.

S'agissant des activités touchant les garanties, qu'il me soit permis, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, de réaffirmer la confiance que nous plaçons dans le système des garanties de l'AIEA. Nous demandons à nouveau aux Etats non dotés d'armes nucléaires mais possédant des installations nucléaires qui ne sont pas soumises aux garanties de l'AIEA d'adhérer au système. A cet égard, nous nous félicitons de la conclusion, par l'Agence, d'un accord de garanties globales avec l'Albanie. Le système des garanties de l'Agence est devenu, au fil des années, la pierre angulaire de la coopération internationale dans le domaine nucléaire, en offrant à la communauté internationale l'assurance que les Etats membres participants respectent leurs engagements en matière de non-prolifération et, dans une plus grande mesure, en renforçant la confiance entre les Etats dans leur ensemble. En outre, nous pensons que la confiance internationale dans le système des garanties de l'Agence est un préalable indispensable à l'échange de techniques nucléaires et au commerce dans ce domaine. C'est donc avec satisfaction que nous constatons qu'en 1985, l'Agence a pu, à nouveau, conclure que toutes les matières nucléaires soumises au système des garanties de l'Agence continuaient d'être utilisées à des fins pacifiques. Nous reconnaissons que les activités continues de recherche et de développement associées à l'amélioration des techniques de garantie ainsi que l'extension géographique des inspections au titre du système des garanties sont essentielles pour accroître l'efficacité du système dans son ensemble. Nous sommes prêts à assumer pleinement notre part de ces activités pour en assurer le succès.

La grande importance que nous attachons aux activités de régulation de l'Agence s'applique également aux activités promotionnelles de l'Agence et, en particulier, à la coopération technique et au programme d'assistance. Malgré les problèmes budgétaires réels que connaissent les Etats membres de la Communauté européenne, la communauté continue cependant à apporter son appui à ce programme

M. Birch (Royaume-Uni)

précieux en demeurant l'un des principaux donateurs, tant directement que par le biais de contributions au Fonds de coopération et d'assistance technique ainsi que de contributions extra-budgétaires et en nature. Nous prenons note des progrès que l'Agence a enregistrés en 1985 dans l'exécution des programmes et des efforts qu'elle fait actuellement pour améliorer l'efficacité de ses activités et parvenir à une meilleure utilisation de ses ressources dans ce domaine.

Le programme de coopération et d'assistance technique de l'Agence nous rappelle utilement, qu'outre les applications de l'énergie nucléaire dans les projets électro-nucléaires, on recourt de plus en plus aux techniques nucléaires pour lutter contre les maladies et améliorer la condition humaine dans diverses régions du monde. Nous notons que 50 % des projets de coopération et d'assistance technique de l'Agence touchent à l'application des techniques nucléaires dans l'agriculture, la médecine et l'industrie. Nous appuyons sans réserve les activités précieuses de recherche et de physique nucléaire menées au titre de ces projets par le Laboratoire Seibersdorf, le Centre international de physique théorique de Trieste et le Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco. Nous espérons que toutes les activités de coopération et d'assistance technique de l'Agence auront, en temps voulu, des effets bénéfiques sur les économies et les niveaux de vie des pays récipiendaires.

S'agissant de l'instauration d'un système convenu internationalement de stockage du plutonium, conformément à l'article XXII.A.5 du Statut, nous espérons que l'Agence pourra nous fournir une analyse des quantités existantes et prévisibles de plutonium.

Il y aura bientôt six ans que le Comité de la sécurité des approvisionnements poursuit ses travaux. Un ensemble convenu de principes mutuellement acceptables régissant l'approvisionnement et garantissant la non-prolifération n'a pu encore se faire. Nous sommes prêts à coopérer à la recherche de la solution de ce problème important et ardu dans le cadre de nos politiques nucléaires et de non-prolifération.

La septième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire se déroule actuellement à Vienne. Le thème de cette conférence a, bien entendu, un lien direct avec les travaux de l'Agence. Nous estimons que les travaux de cette conférence doivent viser à consolider les objectifs de l'AIEA et à permettre l'application du Statut.

M. Birch (Royaume-Uni)

Enfin, je voudrais dire que la Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent fermement renforcer les liens étroits de coopération qui existent entre eux et l'Agence dans tous les domaines relevant des activités nucléaires pacifiques d'un intérêt commun. Notre objectif permanent est de faire en sorte que l'Agence reste un instrument efficace de coopération pacifique dans le domaine nucléaire.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation éprouve un grand plaisir à remercier M. Blix, directeur général de l'AIEA, et le personnel du secrétariat de l'Agence des efforts qu'ils déploient pour mener à bien les travaux de l'Agence. Nous espérons que l'Agence continuera de bénéficier de l'expérience et des efforts de M. Blix dans les prochaines années.

L'Agence joue un rôle important dans la promotion des applications pacifiques de l'énergie atomique dans tous les domaines : la production d'électricité et l'utilisation de l'énergie nucléaire en médecine, dans l'agriculture et l'industrie, grâce à l'assistance technique directe ou indirecte fournie par l'Agence, telle que conseils, formation et échange d'informations. En outre, l'Agence a exécuté un programme d'appui pour aider ses membres à garantir la sûreté nucléaire. On a sensiblement élargi ce programme par l'application du système de notification des accidents, les activités des groupes consultatifs sur la radioprotection et du groupe consultatif international sur la sûreté nucléaire.

Je voudrais faire quelques observations au sujet du rapport de l'AIEA pour 1985, dont l'Assemblée est maintenant saisie. Je voudrais tout d'abord attirer l'attention de l'Assemblée sur certaines questions évoquées dans le rapport. Au titre du point "Questions intéressant l'Agence examinées par l'Assemblée générale des Nations Unies", le rapport annuel traite de la question la plus grave que l'Agence ait eu à étudier depuis sa création, à savoir l'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes soumises au système des garanties de l'Agence. La façon dont l'Agence a traité de la question nous surprend quelque peu, car nous savons tous que la gravité de cette agression ne se confine pas à l'Iraq. En effet, les organisations internationales ont estimé qu'il s'agissait d'une attaque lancée contre l'Agence, son système des garanties, le concept des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Sumaida (Iraq)

Et cependant, le rapport a ignoré ce fait. Cette question très grave a été traitée grâce à un stratagème de procédure mijoté par le Président de la vingt-neuvième Conférence générale de l'Agence lorsqu'il a rejeté un projet de résolution qui exigeait une majorité de 41 votes pour en adopter un autre qui n'en exigeait que 31. C'est ainsi que les rideaux furent tirés sur la plus sérieuse question à laquelle l'Agence ait jamais été confrontée, sans même qu'il ait été obtenu une garantie à l'effet qu'une telle agression ne se reproduirait jamais. Si l'organisme compétent traite la question de cette façon, il faut s'attendre à ce que l'agresseur récidive, comme il y est encouragé par ce traitement inefficace.

Parlant de cette question, je me dois de signaler que le rapport annuel fait mention de résolutions pertinentes relatives à l'agression armée israélienne contre le réacteur nucléaire iraquien. Cependant, il est regrettable qu'il n'ait pas tenu compte des mesures prises par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour appliquer ces résolutions, en particulier celle qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité [résolution 487 (1981)] et par l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 40/6.

Pour que le rapport annuel reflète fidèlement les activités de l'Agence, il devrait inclure les questions que j'ai soulevées dans mon intervention.

M. CESAR (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Nous célébrerons bientôt le treizième anniversaire de la fondation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes heureux de noter en cette occasion que cette institution du système des Nations Unies est devenue une institution d'une importance extraordinaire, aussi bien du point de vue professionnel que du point de vue politique. Son importance découle du fait qu'elle aide à faire face avec succès à des tâches aussi vitales pour l'humanité que la génération d'énergie, la préservation de la santé, la production et la conservation alimentaires, contribuant substantiellement à la protection de l'environnement et à la coopération internationale dans de nombreuses disciplines tant théoriques que techniques. Il faut en particulier noter l'influence politique de l'Agence. Personne ne niera l'importance et les incidences d'instruments tels que le Traité sur la non-prolifération ou le système de garanties de l'Agence dans la prévention du détournement vers le domaine militaire de matières fissiles destinées à la production d'énergie. Ses activités relatives à la Convention pour la protection physique des matières nucléaires et aux installations nucléaires sont également d'une très grande valeur.

M. César (Tchécoslovaquie)

Ses travaux ont pris une importance particulière cette année, alors que deux conventions particulièrement importantes relatives à la sécurité nucléaire ont été signées. Ces deux conventions sont un excellent exemple de la combinaison des aspects politiques et techniques de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aussi bien que de la coopération d'Etats ne partageant pas le même système socio-politique.

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique présenté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale reflète les activités intenses et variées auxquelles s'est livrée dernièrement l'Agence, en particulier dans le domaine de la sécurité nucléaire. Sur ce point, nous devons garder à l'esprit le fait qu'une sécurité nucléaire authentique sur notre planète est liée, d'abord et avant tout, à la préparation matérielle d'une guerre nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires. L'ère nucléaire et spatiale nécessite d'urgence une nouvelle conception des relations internationales, un nouveau mode de pensée, car la sauvegarde de la sécurité est une tâche qui est davantage politique que militaire.

La civilisation est confrontée aujourd'hui à un choix plus urgent que jamais : apprendre à se comporter de manière vraiment humaine et survivre ou, dans le cas contraire, périr. Le monde traverse aujourd'hui une période d'examen radical de la situation qui se fait jour, marquée par la question de savoir si la politique de la raison prévaudra sur la politique de la force. Mettre un terme à la course aux armements, procéder au désarmement et créer des conditions qui permettent à l'humanité d'entrer dans le prochain siècle libérée de la menace nucléaire sont les seuls moyens d'échapper à la présente situation.

Une étape fondamentale sur cette voie aurait pu être franchie à Reykjavik, où l'Union soviétique a déposé devant le monde entier des plans audacieux et radicaux pour une réduction équilibrée et substantielle du potentiel nucléaire qui aurait été sous peu suivie par son élimination. Malheureusement, pour des raisons bien connues, cet espoir ne s'est pas réalisé.

La Tchécoslovaquie se félicite sans réserve des initiatives de paix de l'Union soviétique et les appuie totalement et, avec les autres Etats de la communauté socialiste, participe activement aux initiatives de paix. Nous sommes convaincus que le programme complet d'élimination progressive des armes nucléaires d'ici à la fin du siècle et les prolongations répétées du moratoire unilatéral soviétique sur toutes les explosions nucléaires sont une manifestation concrète de la nouvelle

M. César (Tchécoslovaquie)

mentalité de l'ère nucléaire et spatiale. A l'heure actuelle, l'attitude face à la cessation des essais d'armes nucléaires et à l'adoption, le plus rapidement possible, d'une convention sur l'interdiction complète de ces armes et face à la prévention du déploiement dans l'espace extra-atmosphérique de systèmes offensifs est vraiment l'indice le plus convaincant de la position de chacune des superpuissances en ce qui a trait au désarmement, à la paix et à la sécurité internationales en termes concrets.

Un groupe d'Etats socialistes a présenté devant l'Assemblée générale une proposition visant à la création d'un système complet de paix et de sécurité internationales qui, d'ores et déjà, a suscité un intérêt authentique et une réaction positive. Un tel système prévoit également l'utilisation en toute sécurité de l'énergie nucléaire, tant pour la production d'énergie que pour son application à d'autres domaines de l'économie nationale. Nous nous sommes par conséquent félicités du fait que, conformément aux propositions soviétiques avancées par Mikhaïl S. Gorbatchev en mai dernier, destinées à accentuer la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Agence a organisé des réunions d'experts qui ont eu pour effet de consolider substantiellement la coopération dans ce domaine. Nous avons grandement apprécié l'analyse détaillée de l'accident de Tchernobyl faite par des experts soviétiques et nous sommes convaincus que les conclusions auxquelles ces délibérations ont conduit auront un impact tant sur les activités futures de l'Agence que sur celles des Etats qui disposent d'installations de production d'énergie nucléaire.

M. César (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie a participé activement à la rédaction de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, adoptées lors de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue en septembre dernier. La Tchécoslovaquie a signé ces deux conventions dès la conclusion de ladite session et a été l'un des trois pays dont la signature de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire n'est pas sujette à ratification, de sorte que la Convention est entrée en vigueur dès le 27 octobre 1986. Nous estimons que les résultats obtenus lors de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA sont utiles et méritent d'être mis en oeuvre sans délai.

Dès le début même de l'évolution de cette question, la Tchécoslovaquie a attaché la plus grande importance au problème de la sécurité nucléaire ainsi qu'à ses aspects internationaux. Dès 1982, nous avons conclu un accord avec l'Autriche sur les questions se rapportant au fonctionnement des installations nucléaires situées à proximité de la frontière entre nos deux pays. Cet accord s'est révélé bénéfique et peut servir d'exemple pour démontrer que même des questions aussi complexes peuvent être résolues en dépit des différences existant entre les systèmes politiques et économiques des pays intéressés.

Le problème de la sécurité nucléaire est étroitement lié aussi à l'application efficace du régime de garanties de l'AIEA qui représente maintenant un instrument reconnu, fiable et irremplaçable de contrôle international de la non-prolifération des armes nucléaires. Qui plus est, le régime de garanties concourt aussi à promouvoir les efforts tendant à réaliser l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui forme la base du régime de non-prolifération. Nous estimons qu'il est important que l'AIEA applique les conclusions de la troisième Conférence d'examen de ce Traité de 1985. Nous sommes heureux de constater que les activités d'inspection effectuées récemment par l'Agence n'ont donné aucune indication matérielle de détournement de matières nucléaires. Nous demandons aussi aux Etats qui, pour diverses raisons, n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération, et spécialement à ceux qui ont mis au point des programmes nucléaires, de soumettre l'ensemble de leurs programmes nucléaires aux garanties de l'Agence.

M. César (Tchécoslovaquie)

Nous voyons aussi un moyen de parvenir à une solution globale des questions liées à la sécurité internationale dans le domaine nucléaire par l'application de mesures capables de prévenir efficacement diverses formes de terrorisme nucléaire. C'est pourquoi nous soulignons vigoureusement la nécessité de l'entrée en vigueur immédiate de la Convention multilatérale sur la protection physique des matières fissiles et nous en appelons aux Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adoptent et ratifient cette convention.

La mise en oeuvre de toutes les mesures, dans l'esprit des propositions visant à créer un système complet de paix et de sécurité internationales, créera, entre autres, les conditions les plus propices à une large coopération technique internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et renforcera donc encore davantage la position de l'Agence. La Tchécoslovaquie apporte sa contribution au Fonds d'assistance technique pour un montant qui correspond à notre part de contribution. En outre, nous offrons également des bourses d'études, tant à long terme qu'à court terme, liées au domaine nucléaire, dans des établissements d'enseignement supérieur de Tchécoslovaquie, essentiellement destinées à des spécialistes en provenance de pays en développement.

L'Agence internationale de l'énergie atomique a prouvé au cours de l'histoire qu'elle était parfaitement apte à s'acquitter du rôle irremplaçable qui est le sien dans le développement de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique et en matière de renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. En tant que membre fondateur de cette organisation, la Tchécoslovaquie s'est toujours employée à n'utiliser l'énergie nucléaire que dans l'intérêt de l'humanité et elle a l'intention de persévérer dans ce sens. Nous sommes également prêts à participer, dans la mesure de nos moyens, aux programmes de l'Agence qui seront mis en oeuvre à l'avenir, tels que la mise au point d'un nouveau réacteur sûr ou l'élargissement de la coopération nationale dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée.

Pour conclure ma déclaration, je voudrais me joindre aux autres représentants pour dire, au nom de la délégation tchécoslovaque, combien nous apprécions les résultats obtenus par l'Agence internationale de l'énergie atomique, décrits dans le rapport par le Directeur général de l'Agence, M. Blix. Je voudrais le féliciter de son initiative et de sa conception constructive de la solution d'un certain

M. César (Tchécoslovaquie)

nombre de questions complexes rencontrées par l'Agence pendant la période passée en revue. Je voudrais également le remercier, et remercier par son entremise le secrétariat de l'Agence, pour les activités de cette organisation qui est sans aucun doute l'une des organisations les plus remarquables de tout le système des Nations Unies.

La Tchécoslovaquie, le Canada et le Pakistan sont les auteurs d'un projet de résolution sur la question intitulée "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique", diffusé dans le document A/41/L.32. La délégation tchécoslovaque estime que ce projet de résolution offre une évaluation équilibrée des activités de l'Agence jusqu'à ce jour et crée en même temps des conditions propices à ses travaux futurs, pour autant que tous ses Etats membres s'associent activement à une telle entreprise. C'est pourquoi nous apportons notre soutien à ce projet de résolution et recommandons qu'il soit adopté par consensus.

M. HALACHEV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République populaire de Bulgarie a étudié attentivement le rapport de 1985 de l'Agence internationale de l'énergie atomique et elle est heureuse de prendre note des travaux variés et productifs de l'Agence dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les tâches extrêmement importantes réalisées par l'Agence ont été soulignées davantage encore par la déclaration liminaire de son Directeur général, M. Hans Blix. Je voudrais insister particulièrement sur la valeur que nous attribuons à la contribution que le secrétariat de l'AIEA, et spécialement M. Blix, ont apportée à la première session extraordinaire de la Conférence générale et aux autres activités liées aux questions de la mise au point en toute sécurité de l'énergie nucléaire. Les résultats de cette session contribuent de manière importante à renforcer la confiance dans l'avenir des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à promouvoir la coopération internationale dans son application la plus large. Ces efforts n'ont pas seulement réaffirmé le rôle essentiel que joue l'Agence en tant que centre des efforts des Etats dans ce domaine; ils ont également démontré que, si l'on veut vraiment mener une action concertée, tous les problèmes urgents qui présentent un intérêt commun peuvent être rapidement résolus.

M. Halachev (Bulgarie)

C'est de cette bonne volonté dont on a maintenant le plus besoin pour adopter sans retard des mesures efficaces visant à mettre fin à la course aux armes nucléaires et pour éviter la menace d'une catastrophe nucléaire. L'expérience prouve que l'énergie nucléaire échappant au contrôle humain peut devenir une force effroyable. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le seul avenir possible de l'énergie nucléaire est son utilisation pacifique. Les efforts collectifs des Etats pour la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisation sans cesse accrue et toujours plus sûre de l'énergie nucléaire à des fins constructives perdent toute signification s'il n'est pas mis fin à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la fabrication d'armes de destruction massive. Tous les Etats, toutes les organisations internationales ainsi que l'opinion publique mondiale doivent conjuguer leurs efforts pour atteindre cet objectif.

Les réalités militaro-politiques de notre époque exigent d'adopter une attitude responsable face aux questions internationales. Ainsi, le programme soviétique d'élimination totale des armes nucléaires de la surface du globe d'ici à la fin du siècle est un exemple de l'attitude à adopter. Ce programme non seulement ouvre à l'humanité des perspectives réelles d'un monde exempt d'armes nucléaires et offrant une sécurité authentique pour tous les Etats et tous les peuples mais également de nouvelles possibilités d'utilisation intensive de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le moratoire soviétique unilatéral sur toutes les explosions nucléaires est toujours en vigueur. Cette mesure a donné l'occasion aux partisans du maintien des essais d'armes nucléaires de revoir leur politique à la lumière des intérêts de la sécurité de tous les peuples. Un moratoire soviéto-américain conclu de façon bilatérale sur toutes les explosions nucléaires constituerait un pas important sur la voie de l'interdiction globale de tous les essais nucléaires, et représentait la plus efficace des mesures dans le domaine du désarmement nucléaire. L'AIEA peut apporter une contribution substantielle à la réalisation de ces objectifs de portée universelle.

La République populaire de Bulgarie a toujours appuyé l'ensemble des activités de l'Agence, qui sont de l'intérêt de tous les Etats.

L'Agence s'est vu confier un rôle extrêmement important, à savoir le contrôle de la mise en oeuvre des obligations prises par les Etats parties au Traité de non-prolifération. Nous estimons que l'objectif d'empêcher la dissémination des armes nucléaires, de parvenir à la réduction et, finalement, à l'élimination de tous les types d'armes nucléaires, est au centre des efforts à réaliser pour éviter une guerre nucléaire.

M. Halachev (Bulgarie)

Nous nous réjouissons du fait qu'un nombre toujours plus important d'Etats sont devenus partie au Traité de non-prolifération. La République populaire démocratique de Corée y a également accédé, ce qui porte le nombre des parties à 130. L'universalisation du traité est de l'intérêt de tous les Etats.

On constatera avec satisfaction que le système de garanties de l'Agence est viable et digne de confiance. En 1985, ainsi qu'au cours des années antérieures, l'Agence n'a détecté aucune anomalie qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement de matières nucléaires sous garanties ou utilisation à des fins illicites d'installation ou de matériel soumis aux garanties que ce soit pour la fabrication d'armes nucléaires, à d'autres fins militaires, ou pour la fabrication de tout autre dispositif explosif nucléaire. Cependant, comme l'indique le rapport, le fait qu'en 1985, dans cinq Etats non dotés d'armes nucléaires, des installations non soumises à garantie aient été opérationnelles ou en construction et aptes à produire du matériel nucléaire pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires est source de préoccupation.

Les efforts pour renforcer le régime de non-prolifération doivent se poursuivre. A cet égard, nous attachons une grande importance aux activités de l'Agence en ce qui concerne les garanties et l'efficacité accrue de ces dernières.

Ma délégation juge positives les activités de l'Agence dans le domaine de la coopération technique ainsi que celles destinées à améliorer et à intensifier les formes et méthodes de cette coopération et de renforcer son efficacité.

Nous attachons une grande importance aux travaux de l'Agence sur la sécurité nucléaire et nous appuyons son programme spécial élaboré pour 1986 dans ce domaine. Mon pays fournira une contribution volontaire supplémentaire à ce programme. Tout en nous attachant aux activités de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire, nous devons accorder l'attention nécessaire à des problèmes aussi importants que les garanties, la coopération technique, l'énergie nucléaire et l'utilisation des techniques nucléaires.

La République populaire de la Bulgarie est favorable à la promotion de la coopération internationale pour ce qui est de l'échange du matériel et de l'équipement nucléaires à des fins pacifiques et appuie fermement les travaux de l'Agence dans ce domaine. Au sein du Comité des assurances de l'offre, mon pays participe activement à l'élaboration d'un système international d'offre nucléaire fondé sur le principe de la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Halachev (Bulgarie)

L'entrée en vigueur de la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire constituerait un pas important sur la voie du renforcement du système de l'échange international du matériel et de l'équipement nucléaires.

Comme on le sait, la production d'énergie en République populaire de Bulgarie est également fondée sur l'utilisation intensive de l'énergie nucléaire. En 1985, notre centrale nucléaire a produit 13 millions de kilowatts, ce qui représente quelque 32 % de l'électricité. Notre coopération avec l'Union soviétique et les autres membres du Conseil pour l'assistance mutuelle économique et avec l'AIEA est particulièrement étroite dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Dans l'élaboration de notre programme de production d'énergie nucléaire, nous attachons une importance toute particulière au problème de la sécurité nucléaire et de la protection radiologique. A cet égard, nous coopérons sans réserve avec l'AIEA. En 1986, nous avons accru de façon substantielle notre participation à la coopération internationale dans ce domaine en souscrivant au programme de l'Agence sur l'évaluation des accidents. Sur notre proposition, l'Agence étudie actuellement un projet qui consiste à construire en Bulgarie un centre régional établissant les normes d'analyse de sûreté, fournissant des données informatisées d'évaluation d'accidents et des données actualisées d'analyse de sûreté. La création de ce centre en coopération avec l'AIEA serait fort utile pour l'examen des questions internationales actuelles en matière de sûreté de l'énergie nucléaire.

L'application des garanties en ce qui concerne le fonctionnement des installations nucléaires de mon pays se poursuit dans les meilleures conditions. Notre coopération avec l'AIEA sur la question des garanties trouve sa concrétisation dans le contrat pour l'informatisation de nos rapports destinés à l'Agence et le matériel nucléaire dans mon pays ainsi que le contrat pour tester les nouveaux moyens de contrôle de l'Agence dans notre centrale nucléaire.

L'ère de la révolution scientifique et technologique, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques exigent une réglementation stricte. C'est pourquoi, en septembre 1986, l'Assemblée nationale de la République populaire de Bulgarie a adopté la loi sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui définit une politique d'Etat uniforme en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Hachev (Bulgarie)

Les dispositions de cette loi interdisent explicitement l'utilisation de l'énergie à des fins de fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires ainsi que de toutes autres armes de destruction massive. La République populaire de Bulgarie coopère avec d'autres États, dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, en se conformant strictement au Traité de non-prolifération. Cet instrument important constitue une base juridique stable pour la gestion de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans mon pays, ainsi que pour le contrôle par l'État de ce secteur productif et l'étude des responsabilités civiles pour dommages causés, etc.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance que le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie attache au développement d'une coopération toujours plus étroite avec l'AIEA. Mon pays continuera de contribuer au renforcement du rôle de l'Agence en tant que centre de coordination des activités des États membres pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et en tant que facteur important pour le régime de non-prolifération.

M. DURANT (Inde) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes saisis du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 1985. D'après le rapport, la puissance nucléaire installée totale dans le monde a augmenté de 13,7 % pendant la période à l'examen, pour atteindre 250 GWe à la fin de l'année. Les centrales nucléaires assurent maintenant 15 % de la production mondiale d'électricité.

Nous voulons saisir l'occasion d'adresser nos félicitations pour leurs efforts à l'AIEA et à son Directeur général, M. Hans Blix, et pour le rôle qu'ils ont joué dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes sûrs que l'Agence formulera de nouvelles idées et mettra au point de nouvelles techniques qui permettront une exploitation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité à la fois meilleur marché et plus sûre. Nous avons noté qu'en 1985, les efforts avaient porté essentiellement sur l'élaboration de directives pour la conception des systèmes de radio-protection et l'aide apportée aux Etats pour qu'ils les appliquent. L'Agence a également continué d'offrir une instance pour les échanges d'informations scientifiques. Il est encourageant de constater que la Conférence réunissant 50 nations, parrainée par l'Agence, qui s'est tenue à Vienne en août 1986, a souligné la nécessité d'adopter des normes de sécurité parfaitement fiables et de partager les données relatives aux retombées.

L'Inde a fait des progrès constants et importants dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Notre programme prévoit la production de 10 000 MW d'électricité d'ici à la fin du siècle grâce à nos centrales nucléaires. Nous connaissons depuis longtemps les nombreuses applications pratiques des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous utilisons les isotopes pour l'irradiation en médecine, dans l'industrie et l'agriculture. Nous travaillons actuellement à étendre les applications des isotopes à d'autres domaines tels que l'hygiène publique et la conservation des denrées alimentaires.

Outre tout ce que nous entreprenons dans notre pays, nous sommes bien conscients des avantages de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. La coopération régionale peut aider à mettre en oeuvre les ressources humaines. Nous voudrions faire comprendre à l'Agence la nécessité de recourir à la main-d'oeuvre qualifiée existant dans les pays du tiers monde au lieu de recruter surtout du personnel venant de quelques pays donateurs.

M. Dutt (Inde)

A propos des garanties, nous pensons qu'elles devraient être universelles et que toutes les installations nucléaires, notamment les unités de production d'armes nucléaires, devraient entrer dans leur champ d'application. Nous pensons qu'en vertu du statut de l'Agence, tout accord devrait tenir à la volonté souveraine des Etats. Pour parvenir à cet objectif, deux principes fondamentaux devraient être observés : l'engagement des Etats non dotés d'armes nucléaires d'utiliser l'atome à des fins exclusivement pacifiques et l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires de démanteler leurs arsenaux nucléaires et de débarrasser le monde de la menace d'un holocauste nucléaire.

L'Inde désire coopérer à la réalisation toujours plus large des objectifs de l'Agence. Nous appuyerons le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale.

M. CAPPAGLI (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Mes premières paroles seront pour remercier et féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, pour sa présentation claire et objective du rapport.

Depuis sa création en 1957, l'AIEA a déployé ses efforts pour accroître plus rapidement la contribution qu'apporte l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité du monde entier.

Le Gouvernement argentin a souscrit totalement à cet objectif et a apporté la preuve de sa volonté pacifique dans toutes les instances internationales. En même temps, il a réaffirmé - par des déclarations du Président de la nation lui-même, M. Raul Alfonsin - sa claire volonté de conserver son plan nucléaire qui est en plein développement, en adaptant ses projets à la demande énergétique nationale et à la conjoncture économique actuelle.

D'autre part, nous aimerions que l'AIEA continue d'approfondir son travail pour favoriser le développement étendu et progressif de la coopération internationale dans ce domaine, d'une façon qui ne limite pas le droit légitime de tous les peuples - notamment dans les pays en développement - d'accéder aux avantages que présentent indubitablement les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Pour ce qui est de l'assistance technique fournie par l'Agence, l'Argentine n'en bénéficie pas régulièrement mais elle a contribué considérablement à ce programme. Dans ce sens, des experts argentins ont été mis à la disposition de l'Agence et des cours patronnés par l'AIEA ont été dispensés dans le pays.

M. Cappagli (Argentine)

Par ailleurs, nous estimons que les conventions récemment négociées et approuvées lors de la première réunion extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA relative à la notification rapide et à l'assistance en cas d'accidents nucléaires représentent un pas significatif dans l'amélioration du perfectionnement du domaine nucléaire, bien que nous ne cachions pas que nous préférerions y voir inclus les accidents provoqués par des armes nucléaires.

La République argentine apprécie grandement les travaux effectués par l'Agence depuis sa création et nous avons l'intention de continuer de travailler activement en son sein, comme nous l'avons fait jusqu'à présent et comme le montre le rapport que nous étudions aujourd'hui.

C'est dans cet esprit de collaboration que ma délégation a lu avec un vif intérêt le rapport complet préparé par l'AIEA que nous remercions de son travail exemplaire. Nous bénéficions avec plaisir de ses conclusions utiles, espérant qu'elles apporteront une contribution appréciable à la diffusion des utilisations pacifiques de la technique nucléaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point. L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/41/L.32.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/41/L.32?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/36).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole au représentant du Luxembourg qui souhaite expliquer son vote. Puis-je lui rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être prononcées par les délégations de leur place.

M. PHILIPPE (Luxembourg) : Ma délégation n'a pas voulu empêcher l'approbation par l'Assemblée générale de la résolution A/41/L.32 par voie de consensus, malgré les réserves que lui inspire le paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, dans la mesure où il vise la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique que mon gouvernement n'est pas en mesure de signer à l'heure actuelle.

Dans son discours pendant le débat général de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg a déclaré le 2 octobre 1986 :

"Les efforts déployés à l'heure actuelle au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour établir des normes internationales dont le respect serait accepté par tous les producteurs et tous les utilisateurs d'énergie nucléaire trouvent le plein appui de mon gouvernement. Je me dois, toutefois, de préciser qu'en l'état actuel de la question, l'absence de prise en compte des responsabilités des Etats producteurs vis-à-vis de leurs voisins non producteurs, tout comme la non-inclusion de stipulations à prévoir en cas de catastrophe, suscitent les plus sérieuses réserves de mon gouvernement.

S'agissant d'une question essentielle et vitale pour mon pays et sa population, et ayant à l'esprit en particulier les conséquences fâcheuses que continue d'entraîner l'accident de Tchernobyl pour l'ensemble des voisins de l'URSS, mon gouvernement ne cessera d'agir sur ce terrain." (A/41/PV.21, p. 28/30)

En ce qui concerne plus particulièrement la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, le Luxembourg ne peut marquer son accord sur le principe que les frais occasionnés par l'assistance fournie en cas d'accident ou de situation d'urgence puissent être sujets à remboursement, fût-ce partiellement, lorsque cette assistance provient de l'Etat sur le territoire duquel les événements en question ont pris leur origine. Pour nous, quiconque cause un dommage à autrui est obligé de le réparer, non partiellement mais dans son intégralité.

Nous regrettons en conséquence que dans cette convention le problème de la responsabilité civile dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire n'ait pas été abordé.

M. Philippe (Luxembourg)

Il nous paraît essentiel que dans un proche avenir une convention élaborée sous l'égide de l'AIEA régleme ce problème au niveau international.

Tant que tel ne sera pas le cas, mon gouvernement ne pourra signer la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.